Un grand projet partenarial pour la restauration du Rhône à Miribel Jonage

Dossier de presse

L'AVENIR DU FLEUVE NOUS RÉUNIT

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rhône à Miribel Jonage : les travaux de restauration hydraulique et écologique démarrent

SOMMAIRE

- Le projet de restauration du canal de Miribel, un enjeu pour le territoire
- 2015 – 2020 : les grandes étapes de la première phase de la restauration
- Aujourd'hui, des dysfonctionnements
- Le contrat territorial 2015 -2020
- Un site d'exception stratégique
- Annexes
  - Histoire du projet
  - Le périmètre de restauration à horizon 2027
  - Un chantier d'envergure
  - Plan Rhône
  - Les 9 partenaires

Relations Presse : Dépêches
Florence Le Berre – Jennifer Baudet
Tél. : 04 37 49 02 02
Mail : depeches@depeches.fr

Un grand projet partenarial pour la restauration du Rhône à Miribel Jonage

Lyon, le 29 mars 2016

Communiqué de presse

RHÔNE À MIRIBEL JONAGE :
LES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRAULIQUE ET ÉCOLOGIQUE DÉMARRENT

Projet d'envergure européenne, la restauration du Rhône à Miribel Jonage s'engage.
Ce programme réunit 9 partenaires* (collectivités locales, EDF et VNF) sur 13 ans. Il demandera 42 millions d'€ et se déclinera en deux phases dont la première, planifiée jusqu'en 2020, démarre dès à présent.
Il s'inscrit dans le Plan Rhône, plan de développement durable du fleuve à 20 ans engagé en 2006 qui est un exemple pour le monde entier. Il dépasse la seule thématique hydraulique et écologique car il a su placer au cœur du sujet tout l'ensemble de la relation entre le fleuve, son territoire et ses habitants.

Le Rhône est l'un des fleuves les plus puissants d'Europe. Au nord-est de la métropole lyonnaise, de Jons à Lyon, le Rhône se divise en deux canaux, dont l'un, le Canal de Miribel fait aujourd'hui office de lit principal du Rhône. En 50 ans, son lit s'est enfoncé de 4 m ce qui pénalise tant sa qualité écologique, son accessibilité, que la ressource en eau du territoire.
Une incidence que l'on retrouve à de multiples échelons pour ce site particulier classé Natura 2000 et qui, avec ses 3 200 ha :

- compte parmi les plus vastes espaces naturels périurbains d'Europe,
- présente une position d'agrafe à la confluence de l'Ain et du Rhône,
- occupe des fonctions stratégiques pour le territoire
- s'inscrit dans le projet d'aménagement de l'Anneau Bleu autour de la ViaRhôna.

Environnement, sécurité, cadre de vie… Les effets de la restauration du Canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe sont nombreux car, outre son objectif global d'améliorer la gestion de la ressource en eau sur le secteur, il engage l'avenir sur des enjeux multiples puisqu'il permettra **dans le même temps** de :

- sécuriser l'eau potable de l'agglomération et des communes de la Côtière de l'Ain, tant en qualité qu'en quantité,
- gérer les crues du Rhône et en protéger ses riverains,
- pérenniser, en conservant voire en restaurant, la biodiversité de plus de 3 000 hectares de milieux naturels reconnus d'intérêt européen,
- développer la pratique de loisirs de plein air sur l'un des sites les plus fréquentés de France avec près de 4 millions de visiteurs par an.

L'engagement de tous les acteurs du territoire autour de ce contrat unique et singulier de la restauration du Rhône traduit l'urgence à agir, aujourd'hui et pour les générations futures, mais aussi la volonté partagée de dessiner, au fil du fleuve, de nouveaux horizons pour les territoires riverains.
Cette première phase de travaux se répartit entre études complémentaires, réalisation de travaux d'urgence, expérimentation d'actions à fort potentiel de gain écologique, suivi quantitatif et qualitatif de l'eau et des milieux ; leur coordination est confiée au SYMALIM**.

Relations Presse : Dépêches
Florence Le Berre – Jennifer Baudet
Tél. : 04 37 49 02 02
Mail : depeches@depeches.fr

* *9 signataires : Préfecture, Métropole, SYMALIM, Département de l'Ain, CCMP (Communauté de Communes de Miribel et du Plateau), 3CM (Communauté de Communes de la Côtière à Montluel), Agence de l'eau, EDF, VNF.*

** *SYMALIM : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Parc Miribel Jonage*

LE PROJET DE RESTAURATION DU CANAL DE MIRIBEL, UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE

Parce que le fleuve ne s'arrête aux frontières d'une commune, le projet de restauration du canal de Miribel représente un objectif prioritaire et partagé par tous les acteurs.
Ainsi, la restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe, sur le secteur de Miribel Jonage :

- est la clé indispensable à la reconquête de la qualité écologique des milieux,
- joue un rôle majeur pour la pérennisation de toutes les fonctions du site, soit :
  - la préservation des ressources en eau potable,
  - la gestion des crues du Rhône,
  - la valorisation du patrimoine naturel,
  - l'accueil et la sensibilisation du public

  auxquelles s'ajoute la prise en compte des usages économiques présents sur le territoire tels que l'agriculture et la production d'hydroélectricité.

Des enjeux

Le changement climatique est là et il faut s'adapter. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, maintenir le couvert végétal, réimplanter des haies, réduire le drainage, désimperméabiliser les sols… des actes devenus essentiels et qui contribuent à :

- préserver la ressource en eau
- réduire la chaleur,
- éviter les ruissellements violents.

En 50 ans le lit de graviers du canal de Miribel s'est enfoncé de plus de 4 mètres et provoque :

- l'enfoncement de la nappe,
- l'effondrement des berges,
- la disparition progressive de la végétation.

L'élargissement ponctuel du canal, la remise eau des lônes permettront au fleuve de retrouver un fonctionnement naturel avec :

- des zones d'expansion des crues,
- des berges boisées,
- des zones humides reconnectées garantes de biodiversité.

Un projet ambitieux

Remodeler, adoucir, diversifier les formes du lit et des berges, reculer les digues, restaurer le boisement de berge… autant d'actions qui permettront de

- ralentir les eaux,
- laisser circuler ou piéger les sédiments,
- reconquérir la qualité écologique du fleuve

Le projet portera ainsi sur :

- la protection des captages d'eau potable,
- la définition d'un plan de gestion de tous les lacs,
- la réalisation d'aménagements (digues…) pour protéger Thil des inondations,
- la remise en eau de la lône* de Jonage,
- la création d'un bras secondaire (expérimentation),
- l'élargissement du canal et le faire méandrer (expérimentation),
- la définition d'un plan de gestion de toutes les lônes encore en eau,
- l'aménagement du lit du canal pour favoriser l'érosion naturelle de la berge,
- la sécurisation et la restauration de la berge en rive droite et de ses boisements pour accueillir à terme les pistes mode doux del'Anneau bleu.

** Lône* *Bras mort du Rhône*

AUJOURD'HUI, DES DYSFONCTIONNEMENTS

De Jons à Lyon, le Rhône forme une île car il se divise en deux canaux :
- l'un alimente l'usine hydroélectrique de Cusset,
- l'autre draine la nappe souterraine de Lyon avec un débit réserve qui varie de 30 à 60 m3 selon les besoins constatés

L'ensemble de ce territoire représente un champ d'expansion des crues en étant volontairement inondable.
Les crues du fleuve transitent ainsi par le canal de Miribel qui les déverse sur l'île à partir de 5 brèches creusées dans sa berge, dont certaines débouchent sur les anciens bras du Rhône appelés aujourd'hui lônes.

Un rôle hydraulique et écologique

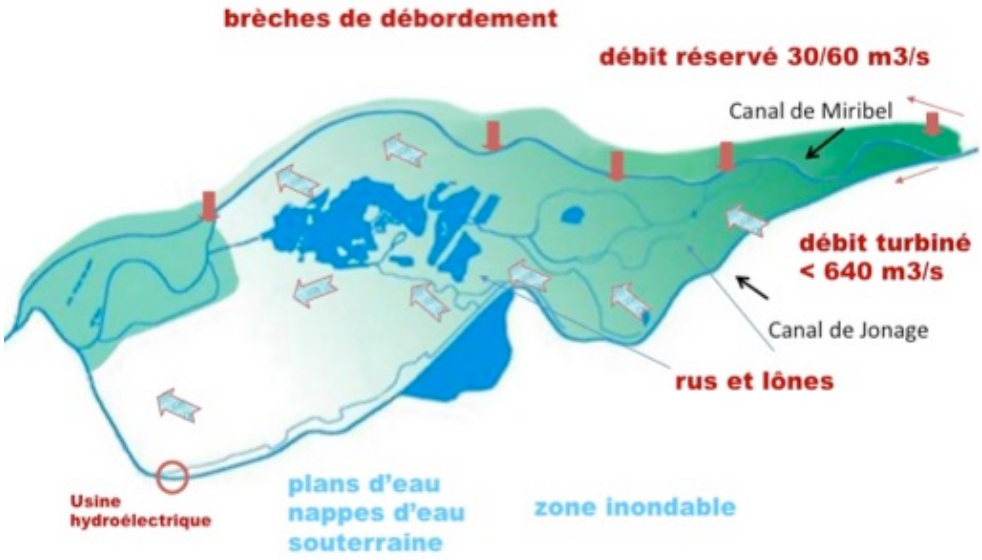

Des dysfonctionnements à traiter en urgence

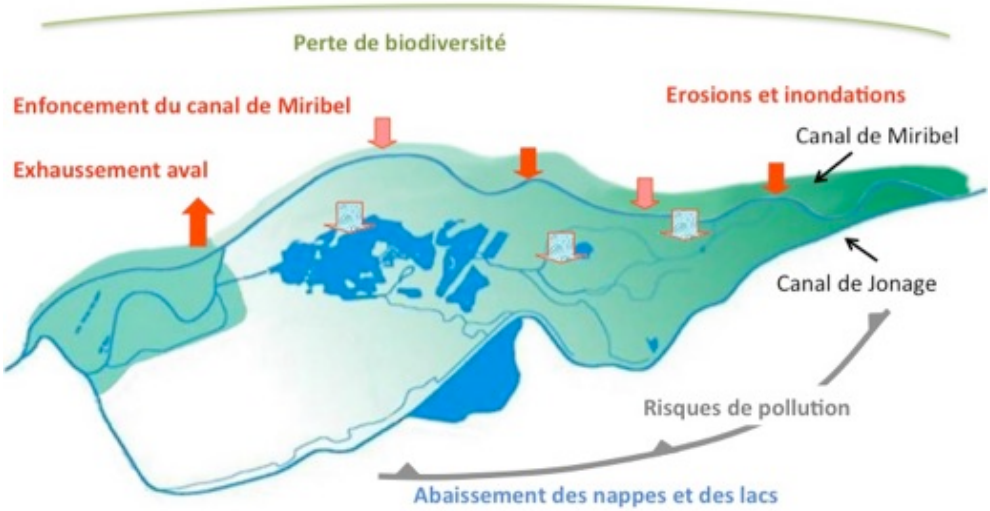

Un grand projet partenarial pour la restauration du Rhône à Miribel Jonage

LE CONTRAT TERRITORIAL 2015 – 2020

1 Protéger les captages d'eau potable (enlèvement des galets)

2 Définir un plan de gestion de tous les lacs

3 Réaliser des aménagements (digues,...) pour protéger Thil des inondations

4 Remettre en eau la lône de Jonage

5 Créer un bras secondaire (expérimentation)

6 Élargir et faire méandrer le canal (expérimentation)

7 Définir un plan de gestion de toutes les lônes encore en eau

8 Aménager le lit du canal pour favoriser l'érosion naturelle de la berge

9 Sécuriser, restaurer la berge en rive droite et ses boisements pour accueillir l'Anneau bleu.

biodiversité
DÉVELOPPER

crues
PROTÉGER

eau potable
GARANTIR

loisirs
AMÉNAGER

2015 – 2020 : LES GRANDES ÉTAPES DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA RESTAURATION

Estimée à **17 895 000 € HT**, cette première phase se répartit entre :

Actions	**Répartition financière**
Réalisation des actions à caractère d'urgence	6.7 M€
Études complémentaires	0.8 M€
Expérimentation d'actions de restauration fonctionnelle	3.7 M€
Valorisation du site en vue de l'accueil de l'anneau bleu en rive droite (restauration de berges)	4.5 M€
Préparation des actions à mener au contrat suivant	0.2 M€
Animation, coordination, Évaluation du contrat, Communication	2,0 M€
Total	**17.9 M€**

Le financement du programme de restauration :

Le contrat territorial 2015 – 2020 est conduit et financé par 9 partenaires.
Les collectivités locales, EDF, VNF et la Fédération de pêche Rhône assurent la maîtrise d'ouvrage des actions relevant de leurs compétences propres.
L'Etat dans le cadre du Plan Rhône, l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse, EDF et le Département de l'Ain co-financent les actions.

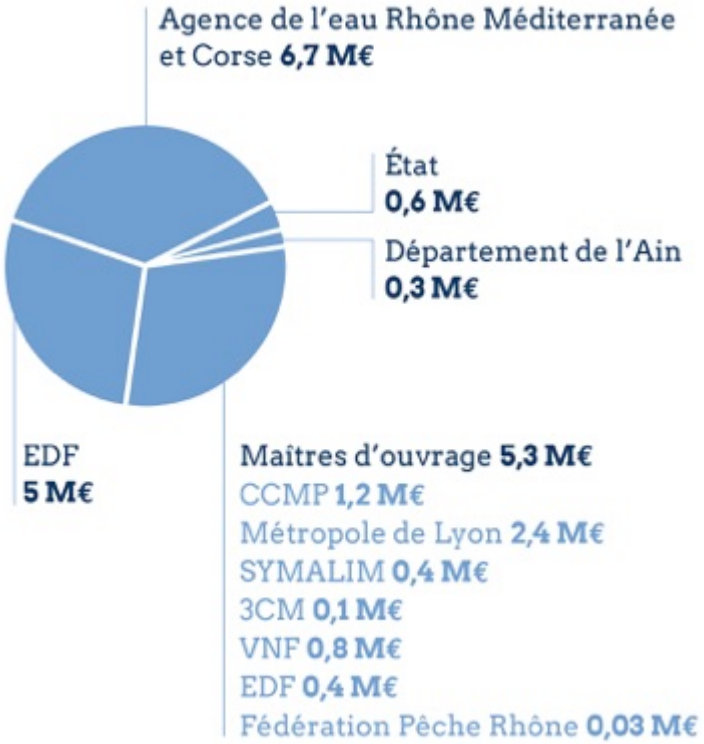

UN SITE D'EXCEPTION STRATÉGIQUE AUX CONFLUENCES DU RHÔNE ET DE L'AIN

Un espace naturel qui protège les populations, mais aussi :

- une seconde confluence, vue à terme comme la porte d'entrée nature de la seconde métropole française,
- un territoire d'agrafe nord – sud déterminant le tourisme, les déplacements…

La restauration du canal de Miribel s'inscrit :

- sur un territoire partenarial, le Rhône Amont, qui regroupe différentes entités géographique set institutionnelles
- dans un secteur aux multiples singularités, source de nombreuses innovations puisque dans le même temps, le site :
  - se révèle crucial pour la préservation de la capacité de production d'eau potable tout en recevant du public,
  - est identifié comme essentiel pour l'environnement tout en étant localisé à proximité de la plus grande agglomération riveraine du fleuve,
  - s'avère champ d'expansion des crues mais aussi laboratoire d'expérimentations agricole, sociale, écologique, pédagogique…

Aujourd'hui le projet se signale également par :

- Un mode de gouvernance singulier :
  Fort de l'expérience acquise dans la gestion du Grand Parc de Miribel Jonage qui réunit 2 départements, 1 métropole, 2 communautés de communes, 12 communes, le SYMALIM a été missionné par l'Etat, représenté par le Préfet de Région, pour coordonner le programme de restauration et appliquer le contrat territorial 2015 – 2020.
- Son affiliation à de grands projets de développement durable :
  - classé dès 2009 site Natura 2000 * (réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats),
  - ViaRhôna : une véloroute voie verte de 815 km qui, à terme, reliera le lac Léman aux plages de Méditerranée et dont 80% de l'itinéraire est réalisé en Auvergne – Rhône-Alpes,
  - Anneau bleu : du nom de l'anneau formé par les deux canaux de Miribel et Jonage, cet anneau accueillera à terme une piste cyclable et permettra ainsi :
    - au Rhône amont, d'être connecté à la ViaRhôna,
    - à la Côtière de l'Ain, de bénéficier d'aménagements de loisirs qui lui soient spécifiques
- Un cumul d'exceptions :
  - aménagement hydroélectrique le plus ancien du Rhône, qui à l'époque (fin 19ème) était le plus grand aménagement de ce type en Europe
  - le site qui sur le Rhône se trouve à proximité de la plus grande agglomération riveraine du fleuve
  - le site qui sur le Rhône produit le plus d'eau potable (100M de m3/an, pour 1.3 habitants)
  - le seul site du Rhône qui, pour des raisons historiques, n'est pas concédé à la CNR mais à EDF
  - le site qui sur le Rhône est le plus visité (4 millions visiteurs/an) et le plus « baigné »
  - le 2ème plus grand parc métropolitain d'Europe
  - un des plus vastes sites Natura 2000 (3 200 ha) du fleuve Rhône
  - un territoire où est implanté Crépieux Charmy, le plus grand champ captant d'Europe…

Le programme de restauration du canal de Miribel :

- contribue à l'objectif fixé par le SDAGE Rhône Méditerranée en application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau : l'atteinte du bon potentiel écologique des milieux aquatiques du territoire au plus tard en 2027.
- s'inscrit également dans le Plan Rhône, plan de développement durable du fleuve à 20 ans engagé en 2006 et décliné en Contrat de projet interrégional (CPIER 2007-2013 ; CPIER 2015-2020).

* *Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Lee réseau Natura 2000, en France, comprend 1758 sites*

ANNEXES

HISTOIRE DU PROJET

Le canal de Miribel est un ouvrage public du domaine public fluvial de l'Etat construit en 1847 pour faciliter la navigation à partir du tracé de l'un des multiples bras du Rhône qui fonctionnait alors en tresses.

50 ans plus tard était construit le canal de Jonage à des fins énergétiques ; les équipements hydrauliques étaient quant à eux mis en place de 1948 à 1986.

Aujourd'hui le canal de Miribel :

- constitue le cours principal du Rhône à Miribel Jonage, dont le débit se trouve « court-circuité » par le barrage de Jons.
  Celui-ci est destiné à dériver une partie des écoulements vers le canal de Jonage affecté au fonctionnement de l'usine hydroélectrique de Cusset.
  Il draine sur un linéaire de 18km la nappe alluviale du Rhône et la nappe de l'Est lyonnais dont il constitue l'un des exutoires.
  En crue, il alimente la nappe et les milieux aquatiques annexes tels que les lônes et les plans d'eau des îles de Miribel Jonage et de Crépieux-Charmy.
- est la clé de voûte de la ressource en eau sur l'ensemble du lit majeur du Rhône qu'il draine ou alimente en eau selon les saisons.
  Il conditionne le niveau de la nappe, et donc des lônes et des 400 ha de lacs du Grand Parc Miribel Jonage dont la pérennité des fonctions dépend .

La restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe s'inscrit dans un objectif global d'amélioration de la gestion de la ressource en eau sur le secteur de Miribel Jonage, pour garantir la pérennité des usages et reconquérir la qualité écologique des milieux.

Pour répondre à cet objectif global, un programme de restauration a été défini à échéance 2027.

Un contrat contenant un premier ensemble d'actions à réaliser sur la période 2015-2020 a été proposé, concomitant avec la temporalité du 2ème CPIER *du Plan Rhône.

D'un montant total de près de 18 M€, l'ensemble des actions du contrat est cofinancé à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau, EDF, l'Etat et le Département de l'Ain.
Le contrat vise à :

- réaliser les travaux sécuritaires dits « d'urgence »,
- expérimenter les premières actions de restauration écologique,
- accueillir l'Anneau bleu.

Ces travaux, portés par les collectivités dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI, devront toutefois passer par une phase d'études complémentaires et réglementaires à caractère transversal. Le SYMALIM a en charge la réalisation d'une majeure partie de ces études transversales et le pilotage de l'ensemble du contrat.

* *GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations*
Ses compétences s'inscrivent dans loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

LE PÉRIMÈTRE DE RESTAURATION À HORIZON 2027 :

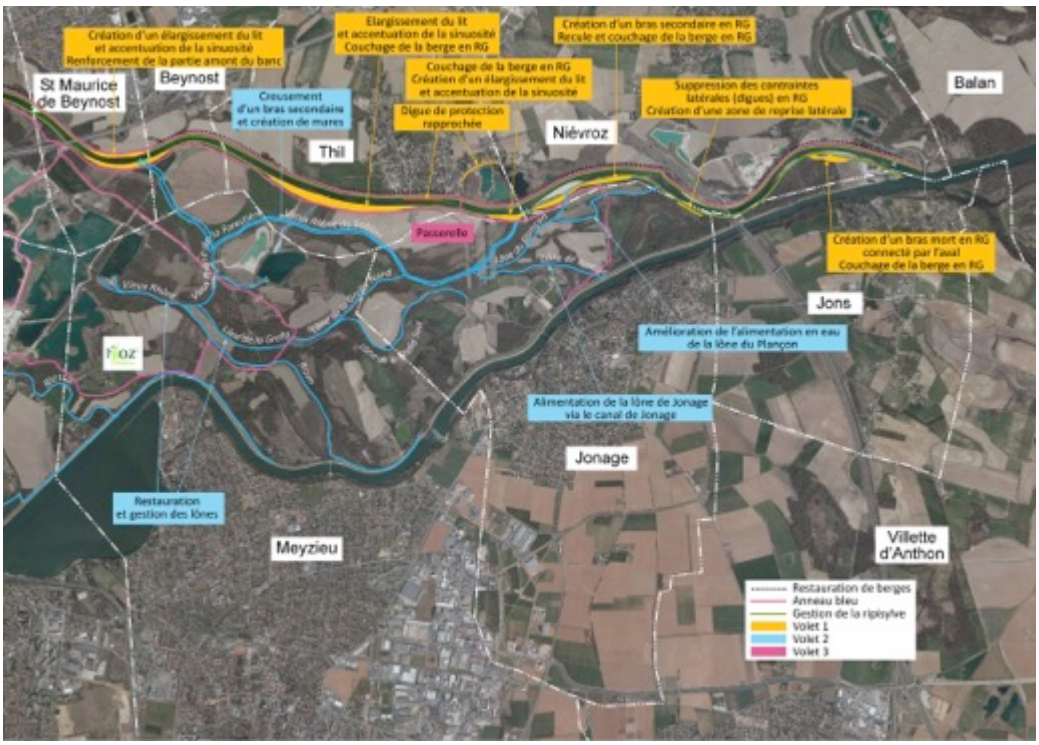

UN CHANTIER D'ENVERGURE : FINANCEMENT

Volets	Montant (€HT)
Etude complémentaires préalables à la mise en œuvre du programme	830 000
1 – Restauration des fonctionnalités du canal de Miribel	23 721 000
2 – Restauration des fonctionnalités des annexes fluviales du canal de Miribel	6 211 000
3 – Accueil et sensibilisation du public	9 365 000
4 – Animation, coordination et suivis	1 726 000
Total (HT)	**41 853 000**

PLAN RHÔNE

Le Rhône et sa vallée occupent une place éminemment stratégique, tant au plan européen que national ou local.
Le fleuve Rhône et sa vallée constituent une entité territoriale spécifique, aux enjeux interrégionaux qui ne peuvent être appréhendés de manière efficace et pérenne qu'avec la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Des épisodes déclencheurs

Les aménagements pour la navigation puis la production hydroélectrique ont été suivis d'une longue période sans crue et ont entretenu l'illusion d'un Rhône « domestiqué ».

Mais les crues majeures survenues en 1990 sur le Haut Rhône, en 1993 et 1994 en Camargue et en 2002 et 2003 sur le Rhône Aval, provoquant de lourdes conséquences humaines et matérielles avec des dégâts de l'ordre du milliard d'euros, ont réveillé la mémoire du risque inondation et accéléré la demande publique d'une politique globale de prévention des inondations.

Dans le même temps, les trois Conseils régionaux de Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur et Languedoc Roussillon :
- ont confirmé leur volonté de considérer la gestion du Rhône comme un projet interrégional d'envergure européenne, basé sur le principe de solidarité amont et aval, rive droite et rive gauche,
- ont décidé de dépasser la seule thématique des inondations pour s'inscrire dans une approche plus globale visant l'ensemble de la relation entre le fleuve, son territoire et ses habitants.

L'ambitieux Plan Rhône était né avec pour objectifs de :
- traiter le cours du fleuve globalement de la frontière suisse à la mer,
- concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables,
- respecter et améliorer le cadre de vie de ses habitants en :
  - améliorant la qualité de l'eau,
  - maintenant la biodiversité,
  - valorisant le patrimoine lié au fleuve,
  - développant un tourisme responsable autour des richesses naturelles, historiques et culturelles de la vallée,
- assurer un développement économique pérenne.

Ce projet de développement durable, voulu comme un outil fédérateur, regroupe aujourd'hui 10 partenaires mobilisés pour labelliser et financer les projets de développement durable autour du Rhône et de la Saône, portés par les collectivités, les associations et entreprises de leurs territoires :
- l'Etat et ses établissements publics : Voies navigables de France et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Comité de Bassin Rhône Méditerranée,
- les Conseils régionaux de Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté,
- la CNR et EDF.

La stratégie du plan Rhône sur 2005 – 2025 s'articule ainsi autour de six thématiques : la culture rhodanienne, les inondations, la qualité des eaux, ressource et biodiversité, l'énergie, les transports et le tourisme.

Avec le Plan Rhône, une étape nouvelle de l'aménagement du fleuve et de sa réappropriation par ses riverains est franchie, étape qui s'appuie sur la conciliation de la prévention des inondations avec le développement des activités, sur le respect et l'amélioration du cadre de vie des riverains et sur l'assurance d'un développement économique pérenne.
Le fleuve devient ainsi le trait d'union entre ses habitants et ses territoires.
Pour financer les projets qu'il sélectionne, le Plan Rhône s'appuie sur des programmes financiers qui permettent de mobiliser près de 850 millions d'euros apportés par les partenaires du Plan Rhône et l'Europe.

PRÉFECTURE DU RHÔNE : PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'État intervient sous le pilotage des préfets des départements du Rhône et de l'Ain et de ses établissements publics (VNF, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse) ainsi qu'au travers de son rôle de concédant à EDF.

L'État a initié et facilité le partenariat pour la valorisation de cet espace fluvial exceptionnel aux portes de la Métropole de Lyon.
En 2009, suite aux discussions avec EDF pour la prolongation de la concession de Cusset sur le Rhône et face aux dysfonctionnements constatés sur le canal de Miribel, le Préfet de région a sollicité le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion et propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM) et le Grand Lyon afin d'engager des études sur un projet global de restauration du Rhône à Miribel. Par ailleurs, le préfet a également engagé la mise en œuvre des solutions proposées financées par le Plan Rhône.
Pour accompagner les collectivités territoriales et les partenaires de ce projet, l'État prend appui sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 (SDAGE), sur le contrat de projet interrégional (CPIER) Plan Rhône pour la période 2015-2020, sur le cahier des charges de la concession de Cusset.

Dès janvier 2018, la gestion des « milieux aquatiques et prévention des inondations » sera assurée par la métropole de Lyon et par la communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) et celle du Canton de Montluel (3CM). Face aux enjeux conjoints tels que la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise ou la gestion des crues du Rhône, il était important que ce territoire stratégique du corridor fluvial du Rhône fasse l'objet d'un projet partagé.

Au-delà de son impulsion sur les crédits du CPIER (Agence de l'eau) et d'accompagnement territorial de la concession de Cusset (EDF), l'État mobilise des crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit « fonds Barnier ») pour la construction de la digue de Thil.
Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 1 495 000 € HT dont 598 000 € HT de participation de l'État.

MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée le 1er janvier 2015. Elle rassemble 59 communes et 1,3 million d'habitants. Au quotidien, elle agit pour favoriser l'innovation et renforcer le dynamisme économique, développer un territoire plus solidaire et équilibré et améliorer la qualité de vie pour tous les habitants.

L'île de Miribel-Jonage, située en amont de la Métropole de Lyon, sur les départements de l'Ain et du Rhône, est un système hydraulique riche et complexe, support de nombreux usages et d'une richesse écologique importante.

Façonné et modifié par l'homme depuis la création du canal de Miribel et de Jonage à des fins de navigation et d'hydroélectricité, cet hydrosystème est composé, en outre, de lacs et de lônes, le tout connecté aux nappes du Rhône et de l'Est lyonnais.

Il est aujourd'hui le support de quatre vocations majeures :

- prioritairement sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise en qualité et en quantité. Ce territoire fournit 95% de l'eau potable aux habitants de la Métropole.
- gérer les crues du Rhône : écrêter les crues sur l'île et protéger les riverains du canal,
- conserver voire restaurer les potentialités écologiques des milieux aquatiques,
- accueillir et sensibiliser les publics.

Il permet également les usages économiques présents sur le territoire tels que l'agriculture et la production d'hydroélectricité.

D'un point de vue hydraulique, le canal de Miribel joue un rôle majeur : il draine sur un linéaire de 18 kilomètres la nappe alluviale du Rhône. En crue, il alimente la nappe et les milieux aquatiques annexes tels que les lônes et les plans d'eau des îles de Miribel Jonage et de Crépieux-Charmy.
Ainsi, le fonctionnement du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe conditionne l'alimentation en eau potable et la protection contre les crues des Grands lyonnais, la qualité et la pérennité de plus de 3 000 hectares de milieux naturels reconnus d'intérêt européen et la pratique de loisirs de plein air d'un site fréquenté par plus de 3 millions de visiteurs par an.

Du point de vue stratégique, le territoire du Rhône Amont est un secteur pluriel et complexe qui répond à de nombreux enjeux fondamentaux, en particulier pour l'agglomération lyonnaise. Il est un élément majeur du cadre de vie de ses habitants.

La mise en place de cette nouvelle gouvernance doit permettre à la Métropole de Lyon de mieux faire valoir ses enjeux et objectifs, à savoir :

- protéger à long terme la ressource en eau potable, en quantité et en qualité, objectif premier étant donné son caractère vital pour toute l'agglomération,
- concilier avec vigilance les trois autres grandes vocations de l'île - patrimoine naturel, écrêtement des crues et loisirs de plein air - avec la protection de cette ressource,
- garantir la compatibilité des autres fonctions (agriculture, hydroélectricité, extractions, tourisme, événementiel…) avec ces grandes vocations,
- optimiser les moyens issus de la fusion des trois syndicats dans un contexte accru de contraintes budgétaires des membres du syndicat.

Parmi l'ensemble des 19 actions de ce contrat, la Métropole de Lyon porte la maîtrise d'ouvrage des 9 actions, qui feront l'objet de cofinancements soit un reste à charge de la Métropole de 2 384 000 € HT, essentiellement destinée à pérenniser le champ captant.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Situé entre Lyon et Genève, l'Ain est le premier département industriel de France.
Jeune, il affiche la 5e croissance démographique de France.
Dynamique, son taux de chômage fait partie des plus bas recensés au niveau national.
C'est un département où il fait bon vivre. Une étude « les Echos » classe 3 territoires de l'Ain dans le top 5, sur plus de 500 bassins analysés.
Riche d'un environnement naturel varié, l'Ain est composé de plusieurs pays illustrant sa diversité: la Bresse, tendre bocage, le Bugey, terre de contrastes, la Côtière, aux portes de Lyon, la Dombes des oiseaux et des étangs, et le Pays de Gex, au cœur de la haute chaîne du Jura.

Le Grand Parc de Miribel-Jonage est situé pour 30 % de sa superficie dans l'Ain.
Il est géré par le Syndicat mixte « SYMALIM » auquel le Département de l'Ain appartient.
Il s'étend sur les communes de Neyron, Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost, Miribel, Thil et Niévroz.
La présence du parc participe grandement à la qualité de vie des habitants de ce secteur de la Côtière.

Le programme de restauration du canal de Miribel s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la gestion de la ressource en eau.
Ses enjeux sont primordiaux : il vise notamment à garantir l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise et à conserver les potentialités écologiques du canal. Mais il a aussi pour objectif de protéger les riverains en gérant les crues du Rhône. C'est à ce titre que le Département de l'Ain s'impliquera dans le contrat territorial. Outre l'urgence à traiter les berges du canal, notamment dans le secteur de la Côtière, le Département de l'Ain s'associera aux travaux de lutte contre les inondations sur la commune de Thil.

Les travaux de construction de la digue destinée à lutter contre les crues dans le secteur de Thil seront effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Miribel et du plateau. D'un montant de 1 495 000 € HT, ils seront financés à hauteur de 299 000 € par le Département de l'Ain, soit un taux de subvention de 20 %.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) regroupe 6 communes dont 5 riveraines du Canal
Au 1er janvier 2013, elle comptait 23 031 habitants
Membre de la SPL SEGAPAL, elle a demandé son adhésion au SYMALIM
Elle est convaincue du potentiel d'attractivité pour notre territoire de cet espace naturel remarquable.

Ses compétences sont celles qui sont concernées par le programme Rhône – Amont :
- la GEMAPI (au 1er janvier 2018)*,
- l'accessibilité au Grand Parc (création, gestion et entretien des ouvrages de franchissement du canal de Miribel),
- l'Anneau Bleu.

La CCMP est partie prenante du contrat à plusieurs titres :
- la protection des populations, par la mise en œuvre d'actions urgentes telle la restauration du vieux Rhône à Neyron (+ PK14) ou par la réduction des risques d'inondation à Thil.
- la requalification des berges du Canal est également le point d'ancrage d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse qui doit mener à la réalisation de l'anneau bleu et à la construction de passerelles modes doux permettant le franchissement du Canal.

A terme, il s'agit de :
- permettre aux populations de se réapproprier le Grand Parc, renforçant son identité territoriale,
- développer, en lien avec le Grand Parc et la Dombes, l'offre touristique et d'hébergements pour des courts séjours.

La participation de la CCMP s'élève **1 164 000 € HT.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTIÈRE À MONTLUEL

Son territoire s'étend sur 127 km² et couvre 9 communes. Il relie les pentes de la Dombes jusqu'aux berges du Rhône.

La situation économique est privilégiée compte tenu des nombreuses infrastructures qui la traversent et d'un développement historique de ses zones d'activité : 170 ha, 450 entreprises pour 4 000 emplois.

Les populations, 24300 habitants se partagent sur un bassin de vie diversifié avec :
- Un habitat très urbain au centre autour de la RD 1084 et des grandes infrastructures,
- Des villages et hameaux éloignés au nord du territoire,
- Une plaine agricole massive au sud avec un habitat regroupé qui rejoint le canal de Miribel.

Située à moins de trente minute de la plate-forme aéroportuaire de Saint Exupéry et de l'entrée de l'agglomération lyonnaise, la dynamique territoriale de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel bénéficie de ces avantages tout en marquant une identité forte d'appartenance à cette région du département de l'Ain appelée La Côtière

La 3CM développe déjà des compétences sur l'entretien des rivières et torrents qui traversent le territoire.
Deux rivières sont particulièrement importantes :
- la Sereine,
- le Cottey avec ses lônes à l'embouchure du Rhône.

Dans le cadre du contrat territorial, la collectivité se dotera des compétences complémentaires pour :
- répondre aux exigences de la loi GEMAPI,
- parfaire cette sensibilité environnementale dans les actions à programmer sur les milieux humides.

Elle travaille dès à présent dans le cadre de Natura 2000 à l'élaboration d'un programme sur les milieux sensibles près du Rhône, un parti pris qui démontre bien l'importance de coopérer dans le cadre de ce contrat territorial.
Et ce, d'autant plus que ce dernier viendra conforter des actions menées par Nievroz, l'une des communes les plus sensibles du territoire sur cette approche environnementale de par sa proximité immédiate du canal.

La 3CM pilotera les actions proposées sur le tracé qui touche le territoire et associera lorsque nécessaire la commune de Nievroz.
La 3CM contribue au projet de restauration du canal de Miribel pour près d'un million d'Euros hors concours des subventions.
Sa contribution finale financière sera de l'ordre de 111 000€.

SYMALIM – GRAND PARC MIRIBEL JONAGE

Créé en 1968 pour l'aménagement de l'île formée par les 2 canaux de Miribel et de Jonage, le SYMALIM est l'opérateur vers lequel le Préfet s'est naturellement adressé fin 2009 pour fédérer les collectivités autour du devenir de ce tronçon du Rhône : syndicat mixte faisant dialoguer 16 collectivités de strates très différentes dont le Grand Lyon Métropole et les communes riveraines des canaux de Miribel et Jonage.

Le Grand Parc Miribel Jonage assure depuis près de 50 ans les fonctions essentielles de préservation de la ressource en eau potable, de protection des riverains du Rhône contre les crues, de conservation et valorisation du patrimoine naturel et d'espace de détente et de loisirs pour les habitants.

Conscient des menaces qui pèsent sur l'avenir de ces fonctions et de la nécessité de partager ce constat avec les collectivités et les gestionnaires du fleuve, le SYMALIM a porté pour le compte de tous ces acteurs de nombreuses expertises qui ont mis en évidence le besoin d'agir collectivement et de façon coordonnée.

Entre Ain et Rhône, le Grand Parc fait ainsi figure de territoire d'agrafe, le SYMALIM est l'acteur capable de rassembler et de donner les moyens à ses habitants de vivre et de se projeter durablement autour du fleuve en faisant émerger et vivre un projet de territoire pour le Rhône Amont Côtière de l'Ain. (ca c'est GP2030 mais c'est trop tôt pour l'écrire je pense ;-)

Le maintien de cette dynamique d'échanges et d'actions est le rôle principal du SYMALIM dans le cadre du contrat territorial : c'est lui qui pilotera l'ensemble du contrat d'un point de vue technique, stratégique et financier, coordonnera les interventions de chacun, concertera et communiquera auprès des acteurs et des habitants du territoire, réalisera les études stratégiques et transversales.

Le SYMALIM s'engage à porter la maîtrise d'ouvrage des **8 Actions.**

Le montant total de ces Actions est évalué à **3 076 000 € HT.**

L'autofinancement restant à la charge du SYMALIM s'élève à **371 000 € HT.**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un **établissement public de l'Etat** sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates et restaurer le fonctionnement naturel des rivières et préserver les zones humides. L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence de l'eau participe techniquement à la définition et la mise en œuvre du programme d'actions qui s'engage aujourd'hui dans ce contrat. Son rôle est aussi de **soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage** qui l'animent et réaliseront les travaux de restauration écologique.

Ce programme d'actions prévu sur le Rhône de Miribel est une priorité de l'agence pour l'**atteinte du bon état des eaux,** objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Ce secteur du Rhône est identifié dans le Plan Rhône 2015-2020 parmi les plus intéressants du fleuve pour son très **fort potentiel de restauration écologique**. L'élargissement de son lit, la restauration de ses berges, la reconnexion avec ses bras morts sont autant d'opérations indispensables à l'amélioration du fonctionnement de ces milieux alluviaux caractéristiques. Leurs espèces inféodées pourront ainsi mieux résister aux épisodes d'extrêmes d'étiages et de crues du fleuve. Ces travaux serviront aussi à préserver les ressources en eau pour alimenter en eau potable l'agglomération lyonnaise et à mieux gérer les risques d'inondation de ce territoire.

L'agence de l'eau s'engage à apporter plus de **6,7 M€ de subventions** (37%) pour la réalisation des travaux. Elle sera aux côtés des maîtres d'ouvrage pour que ce premier contrat 2015-2020 soit un succès collectif et permette l'aboutissement du programme de travaux défini jusqu'en 2027.

VNF

Voies navigables de France est gestionnaire pour le compte de l'État du Rhône et, à ce titre, gestionnaire du canal de Miribel. En tant que gestionnaire du domaine public fluvial (DPF) et en l'absence de navigation, VNF a une mission limitée à la gestion hydraulique et à la sécurité sur le domaine confié.

A ce titre, VNF a été associé aux côtés de l'État à la construction collective du programme de restauration et apporte son appui dans les domaines techniques concernés.

Dans le cadre du programme d'actions proposé, VNF a donné son accord pour assurer le portage et le financement des actions suivantes :

- Restauration de la ripisylve en bordure du canal : sécuritaire (250 k€)
- Restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu (500 k€)
- Expertise de la continuité piscicole au seuil PK 14 (20 k€).

Par ailleurs, VNF est associé et apporte son expertise dans la conduite des études menées par La Métropole et le SYMALIM sur la dynamique et la gestion sédimentaire du canal et du vieux Rhône.

Les 4 700 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau.
Établissement public administratif du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, VNF intervient principalement sur :
Les infrastructures/ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux-, fleuves et rivières canalisées, plus de 3 000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).
Le transport de marchandises : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.
Le tourisme/patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.
Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.
Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme…) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

www .vnf.fr

EDF

Le canal de Miribel est un espace fragile qui concentre des enjeux multiples : eau potable, extension des crues, biodiversité et environnement, accueil des publics et production d'hydroélectricité. EDF est l'un des acteurs de ce territoire : il exploite l'aménagement hydroélectrique de Cusset qui permet de produire chaque année l'équivalent de la consommation de 150 000 habitants, grâce à une énergie 100 % renouvelable. L'aménagement débute au barrage de Jons, qui dérive les eaux du Rhône dans le canal de Jonage jusqu'à la centrale de production de Cusset. Une équipe de 35 personnes se mobilise au quotidien pour assurer la sûreté, la disponibilité et la performance de l'aménagement.

Pour répondre aux enjeux multiples de l'île de Miribel – Jonage, l'Etat a envisagé en 2009 un projet global de restauration du canal de Miribel. En tant qu'acteur de ce territoire, EDF a répondu présent et s'est investi pleinement dans l'élaboration d'un projet d'envergure devant répondre à l'ensemble des enjeux de cet espace. Durant 7 années d'engagement, de 2009 à 2015, EDF a participé à la réflexion et au financement des études qui ont abouti à ce programme ambitieux de restauration du canal.

EDF apportera 10 millions d'euros, c'est-à-dire un quart du financement global du programme sur 13 ans. Il accompagnera plus des deux tiers des études et travaux inscrits au contrat et assurera la maîtrise d'ouvrages de certaines opérations.

Cette implication d'EDF dans le développement du territoire se traduit depuis de nombreuses années au travers de sa participation aux projets d'aménagement et de valorisation du canal de Jonage. Entre 2008 et 2015, EDF a ainsi participé à hauteur de 6 millions d'euros aux projets de pistes « modes doux » de l'Anneau Bleu, de navette fluviale ou encore d'aménagement du Grand Large. EDF a également investi 20 millions d'euros pour le confortement de la digue du canal de Jonage entre 2012 et 2015, dont 1 million d'euros consacrés à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

La participation d'EDF au contrat de restauration du canal de Miribel s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées sur ce secteur pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, comme la construction de la passe à poisson du barrage de Jons. Celle-ci contribue à la richesse piscicole du Rhône et de ce territoire emblématique inscrit au Plan Rhône en vue de la restauration du fleuve. Au-delà du secteur de Miribel Jonage, EDF est un acteur majeur le long du Rhône avec des installations de production d'électricité qui représentent un mix énergétique décarboné et porteur d'emploi. Il participe au Plan Rhône sur des actions comme la réflexion sur la gestion sédimentaire depuis l'Ain jusqu'à Pierre-Bénite.